

CONSEIL MUNICIPAL			
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020			
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de M. Stéphane DUCROTOY, Maire.		
- en exercice : 19			
- présents : 18			
- absent : 1			
- pouvoir : 0			
- votants : 18			
<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>	22/09/2020		

Mme Patricia CERNEY est nommée secrétaire de séance.

<p><u>Étaient présents</u> : Stéphane DUCROTOY, Patricia CERNEY, François ZARADNY, Edouard DOMINIAK, Gérard LEFEBVRE, Claude GROSSEL, Jacques PAUCHET, Dany MERLIN, Brigitte SEGUIN, Nathalie JOSSE, Sébastien VAUTHEROT, Bertrand WIEL, Dorothee CAGE, Eric PRUVOT, Aurore ALEXANDRE, PETIT-ROUVILLAIN Stéphanie, DUCROTOY Mathilde, Hélène GIRARD</p> <p>Formant majorité des membres en exercice.</p>
<p><u>Étaient absents</u> :</p> <p>Loïc DUBOIS</p>

#### Approbation du procès-verbal du 16 juillet 2020

Le procès-verbal du 26 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité

#### DELIBERATION

##### N° 2020-053 Acceptation délégation du Droit de Préemption Urbain

Exposé : Les communes de l'ancien territoire Val de Nièvre et environs ont un nouveau document d'urbanisme approuvé le 25 février 2020 : PLUi Val de Nièvre et environs.

Le 10 juillet 2020 le conseil communautaire a délibéré en vue de déléguer le Droit de Préemption Urbain (DPU) portant sur les zones urbanisées et à urbaniser (zones U et AU) délimitées par le PLUi Val de Nièvre et environs,

## COMMUNE DE VIGNACOURT

pour les projets ne relevant pas de ses compétences statutaires, à l'ensemble des communes du territoire.

Suite à cette délibération du conseil communautaire du 10 juillet 2020 chacune des communes doit délibérer en conseil municipal l'acceptation de cette délégation du Droit de Prémption Urbain.

Le droit de préemption permettra à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion de mutations.

En outre, cette décision permettra à la commune d'être informée de toutes les mutations à intervenir sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU).

Vu le décret N° 87.284 du 22 avril 1987 relatif au Droit de Prémption Urbain ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 210.1, L211.1 et suivants, R 211.1 et suivants ;

Vu la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) du 24 Mars 2014 et publiée au JO du 26 Mars 2014 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Nièvre et Somme en date du 13 Janvier 2017 approuvant ses statuts et décidant d'instituer la compétence «Elaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal » au profit de cette dernière ;

Vu la délibération en conseil communautaire d'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunale Val de Nièvre et environs en date du 25 février 2020 ;

Vu la délibération en conseil communautaire d'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunale Ouest Amiens en date du 25 février 2020 ;

Vu la délibération en conseil communautaire en date du 10 juillet 2020 de déléguer à l'ensemble des communes membres de l'EPCI ce Droit de Prémption Urbain portant sur les zones sus mentionnées (zones U et AU) délimitées par le PLUi Val de Nièvre et environs et le PLUi Ouest Amiens, pour les projets ne relevant pas de ses compétences statutaires ;

Considérant que le droit de préemption permettra à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion de mutations ;

En outre, cette décision permettra à la commune d'être informée de toutes les mutations à intervenir sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU).

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la délégation de ce Droit de Prémption Urbain portant sur les zones sus mentionnées (zones U et AU) délimitées par le PLUi Val de Nièvre et environs approuvé le 25 février 2020,

- de donner délégation à Monsieur le Maire et en cas d'absence ou empêchement de celui-ci, au premier adjoint, pour exercer en tant que besoin le Droit de Prémption Urbain conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et précise que les articles L.2122-17 et L.2122-19 sont applicables en la matière.

**DELIBERATION**

**N° 2020-054 Décision Modificative n° 1 budget commune 2020**

Exposé :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à des modifications au budget 2020 afin de régulariser l'avance forfaitaire sur le marché du parking/allées du cimetière et les cotisations au SIVU.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget 2020 approuvé le 16 juillet 2020,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2020,

Section investissement	Chapitre	Article	Désignation	Montant DM
Dépenses	041	21316	Opérations patrimoniales Equipement du cimetière	+ 20 100,00 €
Dépenses	041	2152	Opérations patrimoniales Installation de voirie	+ 26 900,00 €

## COMMUNE DE VIGNACOURT

Recettes	041	238	Avances et acomptes versés	+ 47 000,00 €
Dépenses	23	238	Avances et acomptes versés	+ 47 000,00 €
Dépenses	204	2041582	Autres groupements Bâtiments et installations	+ 500,00 €

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la décision modificative n° 1 au budget principal détaillée ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

### DELIBERATION

#### N° 2020-055 Avenants au marché de la Crèche

Exposé : Afin d'obtenir l'avis favorable de la PMI d'utiliser les extérieurs de la crèche, il est nécessaire de valider des travaux supplémentaires.

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code de la commande publique,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n°2018-011 du 15 mars 2018 pour la construction de la crèche,

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de conclure les avenants d'augmentation de marché suivants :

Lot n° 13 : Espaces Verts – VRD – STPA ETS LHOTELLIER TRAVAUX PUBLICS : + 8 390.64 €/HT soit 10 068.77 € TTC soit nouveau montant du marché : 75 177.60 € HT

Lot n° 2 : Charpente Bois Bardage – Entreprise FIEDOR : 3 104.60 € HT soit 3 725.52 € TTC soit un nouveau montant de marché de 34 558.30 € HT

- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants modificatifs et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION**

**N° 2020-056 Règlement d'attribution de subventions aux associations**

Exposé : La commission Vie Locale et Citoyenne a établi un projet de règlement d'attribution des subventions aux associations visant à établir des règles et définir des critères d'attribution.

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le projet de règlement d'attribution des subventions aux associations établi par la commission Vie Locale et Citoyenne,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver le règlement d'attribution des subventions aux associations,
- d'appliquer ce règlement à compter du 1er janvier 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

**DELIBERATION**

**N° 2020-057 ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT DE LANTERNES VETUSTES**

Exposé :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif au remplacement de lanternes vétustes.

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 95 168,00 euros TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxes des travaux, la TVA, et la maîtrise d'œuvre).....	35 219,00 €
- Contribution de la Commune.....	59 949.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,

## COMMUNE DE VIGNACOURT

- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 59 949,00 euros.

### DELIBERATION

#### N° 2020-058 Réhabilitation de la Maison Thuillier

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- D'abandonner le projet de réhabilitation de la Maison Thuillier en gîtes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

### DELIBERATION

#### N° 2020-059 Adhésion au Service Intercommunal d'archives

Exposé :

Ainsi qu'exposé dans le diagnostic de l'état des archives, il est nécessaire d'améliorer la situation des archives de la commune (classement, tri, conditions matérielles de conservation notamment), pour des raisons de bonne gestion courante des services, de justification des droits et de sauvegarde du patrimoine écrit local et de la documentation historique de la recherche.

Le conseil municipal souhaiterait se voir préciser si la numérisation des archives est prévue et souhaiterait une rencontre avec l'archiviste de la CCNS pour expliquer sa mission sur les archives communales.

Vu les articles L 212-6, 212-10 à 14 du code du patrimoine

Vu les articles R 212-57 à 61 du code du patrimoine

Vu les articles L 1421-1 et L 1421-2 du code général des collectivités territoriales

Vu le diagnostic de l'état volumétrique et sanitaire des archives de la commune par le service d'archives de la communauté de communes Nièvre et Somme,

Vu le projet de convention relative à la gestion des archives de la commune par le service d'archives de la communauté de communes Nièvre et Somme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

## COMMUNE DE VIGNACOURT

- Confier la gestion de ses archives au service d'archives de la communauté de communes Nièvre et Somme,
- D'approuver le projet de convention, et tous actes s'y rapportant, établi entre la communauté de communes Nièvre et Somme et la commune, y compris ses modalités financières.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- D'inscrire au budget communal les crédits nécessaires.
- De déposer au service d'archives de la communauté de communes Nièvre et Somme, les archives communales n'ayant plus d'utilité administrative et destinées à être conservées à titre définitif, au sens de l'article R 212-12 du code du patrimoine. Les sélections et éliminations préalables sont soumises au contrôle des Archives départementales.

### DELIBERATION

#### N° 2020-060 Contrat d'apprentissage

Exposé :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de conclure le contrat d'apprentissage suivant à compter du 15 novembre 2020 :

Service	Diplôme préparé	Durée de la formation
Espaces verts	BEPA	1 an

Le conseil municipal souhaiterait avoir des précisions concernant la durée de la période d'essai.

Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 modifiée portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Vu le décret n° 2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis

## COMMUNE DE VIGNACOURT

Vu le décret n° 2019-1489 du 27 décembre 2019 relatif au dépôt du contrat d'apprentissage,

Vu le décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du CNFPT au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,

Vu la circulaire du 8 avril 2015 relative à la mise en œuvre de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu la saisine du comité technique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

⇒ Commission communication

- Création d'une newsletter
- Extranet Elus
- Bulletin municipal trimestriel

⇒ Commission vie locale et citoyenne

- Mise en place d'un règlement d'attribution des subventions aux associations
- Avantages de certaines associations
- Subventions 2020

⇒ Commission bâtiments

- Chapelle : Toilette – isolation – chauffage – Porte
- Remplacement du battant de la cloche de l'église
- Médiathèque : Lancer étude de faisabilité pour la réfection du 1er étage



## COMMUNE DE VIGNACOURT

- Maison Thuillier : Abandon des gîtes en faveur de la démolition et reconstruction d'un nouveau bâtiment avec salle(s) de réunion et peut-être une cuisine
- Agrandissement de la cantine : Donner priorité à ce projet
- Aménagement de l'ancien café Vigreux en parking
- Ecole – Réfection de la toiture : candidater auprès de la FDE dans le cadre de l'appel à projets rénovation énergétique des bâtiments scolaires
- Accueil Mairie : Envisager la création d'un SAS pour les personnes qui attendent à l'extérieur
- Réhabilitation de l'ancienne école des filles : Faire salle de réunion/mariage dans l'ancien local médecins

## DIVERS

- . Création de points d'eau au cimetière : Présentation du projet de création de 4 points d'eau au cimetière
- . Dépigeonnage Eglise/CI : Etude en cours pour trouver une solution – Attente devis complémentaires
- . Maison des associations : Projet de Relais d'Assistantes Maternelles à la Maison des Associations à compter du 01/01/2021 – Devis en cours
- . Terrain de tennis : Possibilité de couvrir les terrains.
- . Personnel communal : Retour à temps plein d'un adjoint administratif titulaire – Fin de contrat pour l'agent en remplacement.
- . Demande de créer une sortie côté salle polyvalente : Refus du conseil municipal
- . Demande d'acquisition du terrain à l'angle de la rue Alfred Thuillier et du chemin St Firmin : Estimation et bornage à prévoir.
- . Restrictions dues au COVID : décision de la commune d'annuler toutes les cérémonies d'ici la fin de l'année et d'informer les associations de reporter leurs manifestations jusqu'à nouvel ordre.
- . Démontage pergola parc à prévoir
- . Chute d'arbre sur jeux dans le parc

**Ordre du Jour épuisé, séance levée à 20h30**

**Vu pour être affiché le 02/10/2020 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Le Maire,

